



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
RESIDENCE AUTONOMIE GORGEON
D'AMELIE-LES-BAINS-PALALDA

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration N°03/2026

Convocation en date du :
23/02/2026

Nombre de membres titulaires en exercice : 17
Présents : 9
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du :

Transmission en préfecture en date du :

Accusé de réception en Préfecture du :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot - 34000 Montpellier)

Séance du 9 mars 2026 à 10h30.

Sous la présidence de Mme COSTA Marie.

A la mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda.

Présents :

M. ANDRE François, Mme BERIO Simone, Mme HERBAIN Danièle, Mme BONAVENT Paulette, M. BORGES Albano, Mme DUFOUR Jeannine, M. RIOUTTON Michel, M. YOVANOVITH Jean-Claude.

Procurations :

Mme MERCIER Kathleen a donné procuration à Mme BERIO Sophie ;
Mme YOVANOVITH Magali a donné procuration à M. YOVANOVITH Jean-Claude ;

M. VILA Patrick a donné procuration à M. BORGES Albano.

Absents :

Mme BONASTRE Martine, M. HERETE Jean-Victor, M. LLAURENSY Alain, Mme AUSSEIL Annick, Mme MACABIES Marie-José.

Secrétaire de séance :

Mme DUFOUR Jeannine

OBJET DE LA DELIBERATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le rapporteur de séance expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La Commission Administrative s'est fait présenter le budget de la résidence Gorgeon qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 215 000 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 15 000 € pour la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		215 000,00
011	Charges à caractère général	98 100,00
012	Charges de personnel	27 075,10
65	Autres charges de gestion courante	85 000,00
66	Charges financières	200,00
67	Charges exceptionnelles	2 624,90
68	Dotations aux provisions, dépréciations	2 000,00
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :		215 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		179 826,66
013	Atténuation de charges	21 826,66
74	Dotations et participation	42 000,00
75	Autres produits gestion courante	116 000,00
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0,00
RESULTAT REPORTE 2025 (002)		35 173,34
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :		215 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		T - DEPENSES
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		11 560,61
16	Emprunts et dettes assimilées	11 560,61
21	Immobilisations corporelles	0,00
	Reste à Réaliser	0,00
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		0,00
SOLDE EXECUTION NEGATIF REPORTE 2025 (001)		3 439,39
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :		15 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00
16	Dépôts cautionnement reçus	0,00
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	0,00
	Restes à Réaliser	0,00
RESULTAT REPORTE 2025 (001)		0,00
AFFECTATION DU RESULTAT (1068)		15 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :		15 000,00

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré,

Par 12 voix **POUR**/ 0 voix **CONTRE** / 0 **ABSTENTION(S)**
des membres présents ou représentés,**APPROUVE** le Budget Primitif 2026, tel que défini ci-dessus ;**AUTORISE** Madame le Président à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section (sauf pour les dépenses de personnel).**DIT** que Madame le Président est chargée de l'exécution de la présente délibération et la charge de signer tous actes ou documents y afférent.**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.****Le Président,
Marie COSTA**

A circular stamp with the text "A.S. D'HAELIE-les-BAINS" around the perimeter and "Residences GORGEGN" in the center. A handwritten signature is written over the stamp.